



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2024

| | | |
|--|-------------------------------------|----|
| Date de convocation : 29 novembre 2024 | Nombre de conseillers en exercice : | 23 |
| Date d'affichage : 29 novembre 2024 | Nombre de conseillers présents : | 13 |
| | Nombre de conseillers votants : | 21 |

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi cinq décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 29 novembre 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. FILLATRE, Mme VUITRY, M. PIERROT

M. Thomas FILLATRE est arrivé à 19h35 durant la lecture de la décision n°23-2024-7.1

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. Alain PRAT
Mme Alexandra EYHERABIDE à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à M. François LACOMME
Mme Laetitia LAUTRU à M. Thomas FILLATRE
M. Alain VUITRY à M. Alain PIERROT
M. Erwan MERLET à Mme Joëlle VUITRY
M. Bruno DUBOIS à Mme Sylvie BARBERI
M. Bernard JACQUET à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2024/ VIII / 6 – 7.1 Classes de découverte 2025 : **Participation familiale**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la décision du Maire n° 25-2024 – 9.1 du 15 novembre 2024 portant signature du contrat de réservation avec le prestataire « Côté découvertes », dont le siège social est situé 70 impasse du Ru 74450 SAINT-JEAN-DE-SIXT, pour l'organisation d'une classe de découverte en direction de 50 élèves de l'école élémentaire « Les Hélices Vertes », du lundi 10 au vendredi 14 mars 2025, au Château de Taillé à Fondettes (37230),
CONSIDÉRANT le prix du séjour, la participation de la coopérative de l'école et le reste à charge communal, tels que présentés à l'assemblée,
CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer le montant de la participation des familles aux frais engagés par la collectivité pour l'organisation de cette classe de découverte,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances du 27 novembre 2024,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

FIXE le montant de la participation des familles à 173,10 € pour chaque enfant de l'école élémentaire « Les Hélices Vertes » participant au séjour en classes de découverte organisé du lundi 10 au vendredi 14 mars 2025,

DIT que la participation familiale sera payable en 2 fois : fin janvier et février 2025,

INVITE les familles cernoises qui rencontreraient des difficultés pour le financement de ce séjour, à se rapprocher du CCAS,

PRÉCISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2025,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny



Publié le 9/12/2024